

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 14 Mai 2008**

**Participants :**

S. NOEL - P. GARCIN - C. HENON - C. MAISTRE – M.P. MARTIN - E. PRICOT  
F. REMARK - A. ROUX - L. TESSIER

**Excusés :**

M. GUFFON-LOOS - C. ROUX

Monsieur Laurent TESSIER a été nommé secrétaire de séance

**Ordre du Jour :**

- Constitution du CCAS
- Examen de la convention de partenariat entre le CNFPT et la commune pour des actions de formation des agents
- Tarifs des transports scolaires année 2008-2009
- Approbation des représentants des 7 communes au syndicat mixte de développement de l'hôpital Annemasse-Bonneville
- Constitution de la commission communale des impôts directs
- Désignation de la commune au sein de l'association des communes forestières
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation d'un représentant de la commune au sien du SMDEA
- Etude des demandes de subventions
- Etude de l'inventaire des bâtiments communaux
- Point sur le projet de la Chavanne
- Questions Diverses

---

Ouverture de la séance à 20h30.

1) Constitution du CCAS:

Le Conseil Municipal vote la proposition de constitution du CCAS à l'unanimité.

Le CCAS sera donc composé du Maire, de Marie-Pierre Martin et Emmanuel Pricot élus de la commission CCAS et de deux extra-communaux en les personnes de Mmes Ghislaine Bonhomme et Chantal Renard.

2) Examen de la convention de partenariat entre le CNFPT et la commune :

Dans le cadre du droit à la formation continue de ses employés au sein d'un organisme dont les formations sont reconnues par l'administration, il semble important d'établir un partenariat avec un organisme comme le CNFPT.

Cependant le Conseil Municipal souhaite se renseigner sur l'obligation d'une convention avec le CNFPT et sur les engagements que peut impliquer cette convention. Ce point fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain Conseil Municipal

### 3) Tarifs des transports scolaires année 2008-2009

Comme cela se pratiquait les années précédentes, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de tarifs sur les frais de transport.

Seul les frais de gestion votés par le SIVOM lors de son comité syndical seront réclamés aux familles, à savoir :

- Frais de gestion par titre de transport : 26 € par élève
- Frais de gestion en cas de réinscription effectuée hors période : 50 € par élève
- Frais d'établissement d'une nouvelle carte en cas de perte ou de vol : 10 €

### 4) Approbation des représentants des 7 communes au syndicat mixte de développement de l'hôpital Annemasse-Bonneville

Le Conseil Municipal vote les représentants des 7 communes à l'unanimité.

Le représentant de notre commune sera Fernand Remark.

### 5) Constitution de la commission communale des impôts directs:

Madame le Maire expose qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs qui intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code) ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510) ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du Livre des procédures fiscales).

La commission communale des impôts directs doit être composée de 24 membres.

Le choix de ses membres doit permettre la meilleure représentativité possible des différentes catégories de contribuables de la commune.

Le conseil municipal a établi une liste de noms devant permettre de représenter tous les cas demandés.

Madame le Maire présidera cette instance.

Outre les 10 membres du Conseil Municipal, figureront : Pierre REVILLOD, Georges GUFFON, Gilbert MAISTRE, Gérard ROUX, Jean-Louis CAUX, Jacqueline MAISTRE, Maurice GAY, Stéphane TESSIER, Natacha PARCHET, Jacky RIMPAULT, Roland BOISIER, Gérard BUZZI, Alain GUFFON, Alex GUFFON.

Un courrier sera transmis à l'ensemble de ces personnes afin de les informer et de leur demander leur accord de principe.

### 6) Désignation de la commune au sein de l'association des communes forestières:

Le Conseil Municipal désigne Alain Roux (responsable de la commission Bois) à l'unanimité.

### 7) Désignation d'un correspondant défense:

Le Conseil Municipal voulait dans un premier temps retenir la candidature de M. Jean-Pierre CAUX, qui a déjà occupé cette fonction, mais une circulaire du Ministère de l'Intérieur prévoit depuis 2001 que ce poste doit être occupé obligatoirement par un élu.

Le Conseil Municipal désigne donc Laurent TESSIER à l'unanimité.

8) Désignation d'un représentant de la commune au sien du SMDEA:

Le Conseil Municipal désigne Emmanuel PRICOT à l'unanimité.

9) Etude des demandes de subventions:

Le Conseil Municipal a étudié l'ensemble des demandes de subventions provenant d'association située hors de la commune.

Le Conseil Municipal a conscience de l'importance de chacune de ces associations et du soutien qu'il faut leur apporter, mais la situation financière actuelle de la commune a obligé celui-ci à ne retenir que l'association ADMR de Scionzier (soutien et aide au personne dépendante à domicile).

Le Conseil Municipal vote une subvention de 150 Euros à l'ADMR à l'unanimité.

10) Etude de l'inventaire des bâtiments communaux:

En l'absence de Christophe Roux, représentant de la commission, cette étude est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

11) Point sur le projet de la Chavanne:

Un devis de charpente et un devis de maçonnerie nous donne une estimation de coût de travaux d'environ 152 000 Euros.

Les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional pour un total d'environ 88 000 Euros semblent acquises. S'agissant des autres demandes de subventions (réserve parlementaire notamment), aucune subvention n'a été accordée officiellement à ce jour. De simples contacts informels avec l'ancienne municipalité avaient été pris, sans formalisation des éventuelles subventions attribuées.

Les autres subventions ne sont, soit pas confirmées, soit pas votées, soit non cumulables entre elles.

A ce jour, resterait donc à la charge de la commune un montant de 70 000 Euros.

Le Conseil Municipal concède qu'une telle dépense n'est pas envisageable à l'heure actuelle. Une mise à jour du montant des subventions allouables doit être réalisée afin de programmer ultérieurement la réalisation du projet.

12) Questions Diverses:

- **Délibération modificative portant sur le budget principal de la Commune :**

➤ Afin de pouvoir honorer les mensualités correspondant à plusieurs dépenses d'investissement, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à transférer 22 000 euros de crédits actuellement affectés au Chapitre « Immobilisations corporelles en cours » vers le chapitre « construction de bâtiment » à hauteur de 4 000 euros, vers le chapitre « matériel de transport » à hauteur de 12 000 euros, vers le chapitre « matériel de bureau » à hauteur de 2 000 euros et vers le chapitre « mobilier » à hauteur de 4 000 euros.

- **Poste de secrétaire de Mairie :**

➤ Afin de palier à la reconduction de l'arrêt de travail de Françoise Roux, secrétaire de Mairie, Mme Christelle Bruneau s'est vue proposer un Contrat à Durée Déterminé de secrétaire de Mairie qu'elle a accepté jusqu'à fin juin 2008 dans un premier temps.

➤ Parallèlement, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'engager le recrutement d'un agent administratif en contrat à durée indéterminée afin de pourvoir au remplacement de Françoise ROUX.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 05 juin 2008 à 20h00.

La séance est levée à 23 h 30.